

DUREE :

34 heures/ 4 jours

DELAI D'ACCES : 1 formation

tous les 3 mois.

Dates : Nous consulter**Tarifs :** Nous consulter**MODALITES D'ACCES :**

- Test et entretien à convenir
- 12 stagiaires maximum.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, QCM et suivi individualisé par le formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations visuelles, documents écrits et mises en situation pratiques. Matériel permettant de simuler les interventions de l'agent (dont alarmes incendie et intrusion, mains courantes informatiques, PTI, PCS...).

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur certifié, disposant des compétences pédagogiques et de l'expérience terrain requises pour encadrer l'ensemble des modules réglementaires de formation.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité (Article 1 et 4 notamment).

ACCESSIBILITE

Site accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap

Manel EL OUAFI

manel@sgc-formation.fr**CONTACTS****Responsable Pédagogique**

Nicolas PRETRE

contact@sgc-formation.fr

01 48 44 04 55

SGC FORMATION

94 avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

STATISTIQUES 2024 :

Taux de réussite 100%

PUBLIC CONCERNE

Agents de sécurité titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité (5 ans) souhaitant renouveler leur autorisation d'exercer. Le MAC doit être effectué dans les 24 mois précédant l'échéance de la carte.

PREREQUIS

- ☞ **Une carte professionnelle en cours de validité.**
- ☞ **En cas de Carte Professionnelle périmée, une autorisation préalable délivrée par le CNAPS est nécessaire.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Renouveler et actualiser les connaissances et compétences, notamment en matière de prévention, gestion des situations conflictuelles et respect du cadre réglementaire, pour exercer efficacement et légalement le métier d'agent de prévention et de sécurité.

CONTENU

Le stage est précédé d'un questionnaire composé de 10 questions courtes.

- ☞ **Gestes élémentaires de premiers secours* (7 heures).**
- ☞ **Les principes de la République française (3 heures).**
- ☞ **Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures).**
- ☞ **Compétences opérationnelles générales (7 heures).**
- ☞ **Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures).**

*Les titulaires d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC datant de moins de 2 ans au moment du stage, peuvent être dispensés de ce module.

EVALUATION DE LA FORMATION

Le contrôle continu conditionne l'obtention du diplôme. Il est donc obligatoire d'être présent aux différents modules de formation.

→ **Une attestation de suivi du MAC APS est délivrée selon le modèle établi par le CNAPS.**

RAPPEL : RENOUELEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

Nous vous rappelons qu'une fois la formation suivie, votre **dossier de renouvellement de carte professionnelle*** doit être reçu par le CNAPS 3 à 6 mois avant la date de fin de validité de votre carte.

Ce dossier contient les éléments suivants :

- ☞ **Un justificatif d'identité en cours de validité** (pièce d'identité, titre de séjour...)
- ☞ **L'attestation de suivi du MAC APS.**
- ☞ **Un justificatif de domicile de moins de trois mois.**
- ☞ **Pour les ressortissants étrangers :**
 - Preuve d'un niveau de français B1 – Diplôme niveau CAP (ex : TFP APS) ou diplôme de langue (ex : TEF, DELF...).
 - Uniquement hors Union Européenne : extrait de moins de trois mois du casier judiciaire du pays d'origine traduit en français.

*Nous vous proposons d'effectuer cette démarche pour vous.